P.V. DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'APPEL DU MARDI 11 AVRIL 2023 à 19h.

La séance se tient au secrétariat de La Louvière.

Présents : Mr GODAUX Thierry (président), Mme DESMET Sabine (Vice-présidente et secrétaire), Mr BERNARD Didier et Mr RUSSO Jonathan.

Absent, excusé :

Assiste à la réunion sans droits de vote ;

Mr MEUNIER Claude, représentant de la CPA.

Le président, monsieur GODAUX Thierry, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1) **Appel** : de **FUTSAL TEAM MANAGE 6188** contre la décision prise par la commission sportive du 01-02-2023 - discipline point N°1, pour le match HAP2B087 du 16-01-2023 FSC TRIVIERE SPORT 5243 contre FUTSAL TEAM MANAGE 6188 -P2B- match arrêté à la 44 -ème minute sur le score de 5/2.

   L'appel est jugé recevable.

   Sont convoqués en présence obligatoire :

   - DI FRANCO Giuseppe, Arbitre, absent excusé.
   - BISTAFFA Jean-Pierre, formateur CPA.
   - BOSSER Carlo, FSC TRIVIERE SPORT 5243, délégué visité : 26-01-1965, 808321, absent excusé.
   - HUART Kenny, FUTSAL TEAM MANAGE 6188, délégué visiteur: 22-02-1991, 848737.
   - LAURICELLA Gimmy, FUTSAL TEAM MANAGE, 6188, 867804.
   - BONFITTO Elio, FUTSAL TEAM MANAGE, 6188, 794185.

   Absents non excusés et en présence obligatoire :

   - HUART Kenny, FUTSAL TEAM MANAGE 6188, délégué visiteur: 22-02-1991, 848737.
   - LAURICELLA Gimmy, FUTSAL TEAM MANAGE, 6188, 867804.
   - BONFITTO Elio, FUTSAL TEAM MANAGE, 6188, 794185.

   Entendu :

   - BISTAFFA Jean-Pierre, formateur CPA, qui déclare n'avoir rien entendu, mais confirme la bagarre.
   - BOSSER Carlo, FSC TRIVIERE SPORT 5243, délégué visité : 26-01-1965, 808321, absent excusé, remplacé par le CQ du club, VANCRAENENBROECK Geoffrey 23-01-1985, qui déclare avoir entendu des noms d'oiseaux et la bagarre a éclaté, c'est tout ce que je peux en dire.

   Entendu contradictoirement :

   - BISTAFFA Jean-Pierre.
   - VANCRAENENBROECK Geoffrey

     - Ils confirment chacun leurs dires.

Après délibération, la commission d'appel décide ce qui suit :

La CAP annonce aux personnes présentes :

- Qu'il confirme la sanction de la commission sportive : BONFITTO Elio, FUTSAL TEAM MANAGE 6188, 794185. Barème de sanction C.4.3.(Bousculade, poussée brutale) la sanction se fera les 3 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors du championnat 2023-2024.

- Qu'il confirme la sanction de la commission sportive : LAURICELLA Gimmy, FUTSAL TEAM MANAGE 6188, 867804. Barème de sanction C.4.3.(Bousculade, poussée brutale) la sanction se fera les 3 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors du championnat 2023-2024.

Fin de l'appel.

Pour la C.A.P DESMET Sabine (secrétaire).

Frais

Matr. Club	Nom du club	Frais admin.	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplacemt arbitre et formateur	TOTAL (2)
6188	Futsal Team Manage			15,00 €		37,50 €	24,00 €	76,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par dossier + frais déplacement de l'arbitre